

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT POUR ADULTES

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

**TECHNICIEN/ TECHNICIENNE EN MAINTENANCE ET
DIAGNOSTIC AUTOMOBILE (TMDA)**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE
ORGANISATION EN ALTERNANCE**

CODE 25 10 65 S20 D1

Code de formation : 205

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du,
sur avis conforme du Conseil général**

TECHNICIEN/ TECHNICIENNE EN MAINTENANCE ET DIAGNOSTIC AUTOMOBILE (TMDA)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DU TROISIEME DEGRE

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant et à l'étudiante, à travers toutes les activités d'enseignement, de développer des compétences techniques et pratiques lui permettant d'assurer les fonctions de technicien/ de technicienne en maintenance et diagnostic automobile.

La technicienne/ le technicien en maintenance et diagnostic automobile réalise, **outre les tâches accomplies par le mécanicien/ la mécanicienne d'entretien automobile**, des opérations telles que :

- ◆ réaliser des interventions électriques et des interventions électroniques simples ;
- ◆ monter et paramétrer les types d'accessoires prévus par la constructrice/ le constructeur ;
- ◆ réaliser des opérations de maintenance ;
- ◆ réaliser un diagnostic sur les dispositifs mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques, électroniques ;
- ◆ effectuer les réparations ;
- ◆ effectuer les opérations spécifiques de maintenance et de paramétrages sur les éléments de gestion électroniques (moteur, transmission, direction, suspensions, confort, sécurité, multimédia et circuit haute tension) ;
- ◆ neutraliser la haute tension sur un véhicule hybride/électrique ;
- ◆ monter et paramétrer les types d'accessoires conformes à la législation en vigueur ;
- ◆ échanger les informations utiles avec les différents intervenants,

sur des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers (- 3,5 T).

Le profil de formation de "Technicienne/ Technicien en maintenance et diagnostic automobile", élaboré dans le cadre des travaux du SFMQ et approuvé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie — Bruxelles, le 16 décembre 2015 a servi de référence pour fixer le contenu des divers dossiers pédagogiques de cette section.

2. UNITES D'ENSEIGNEMENT CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Liste des unités d'enseignement existantes organisées en "alternance" en enseignement pour adultes

Intitulés	Classement des unités	Codification des unités	Unités déterminantes	Nombre de périodes	Domaines de formation	Points ECVET
Technicien/ Technicienne en maintenance et diagnostic automobile : enseignement et apprentissages théoriques et pratiques	ESSQ	25 10 65 U22 D1	X	450	205	30
Alternance : Activités professionnelles d'apprentissage : technicien/ technicienne en maintenance et diagnostic automobile	ESST	25 10 66 U21 D1		720/20	205	30

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiante/ par l'étudiant	1170
B) nombre de périodes professeur/ professeure	470
C) points ECVET attribués à la formation	60

3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : TECHNICIEN (NE) EN MAINTENANCE ET DIAGNOSTIC AUTOMOBILE

Unités d'enseignement organisées en "alternance" en enseignement pour adultes

<p>Technicien/ Technicienne en maintenance et diagnostic automobile : Enseignement et apprentissages théoriques et pratiques</p> <p>450 p</p>	<p>Alternance : Activités professionnelles d'apprentissage : Technicien/ Technicienne en maintenance et diagnostic automobile</p> <p>720/20 p</p>
---	---

4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification de “Technicien/ Technicienne en maintenance et diagnostic automobile” spécifique à l’enseignement secondaire supérieur pour adultes.